

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 27 MARS 2025 COLLEGE COLLECTE

Objet : Vote du Compte de Gestion 2024 - Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept du mois de mars à 19 heures 30, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25.

Quorum : 13.

Présents : 18.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Laure PINCE, Carmen THIEROT, MM. Éric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERÉ, Patrick FRAGNEAU et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Sophie WEBER, MM. Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Jean-Richard SAINT-JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Christian VIUDES remplacé par Madame Carmen THIEROT,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Madame Sophie WEBER.

Absents excusés : 7.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Patricia CASSAGNE, Florence GUERRO, Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Vincent LOUBERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Daniel ANTAGNAC.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERÉ

Date de convocation et d'affichage : 14 mars 2025



Délibération n°2025-22

Objet : Vote du Compte de Gestion 2024 - Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères

Monsieur Régis COTINAT, Responsable du Service de Gestion Comptable, a transmis le compte de gestion 2024 du Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères.

Il indique aux délégués que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2025 sur l'exécution du compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2024.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable, accompagnés des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées à compter du 1^{er} janvier 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Monsieur Régis COTINAT indique que le compte de gestion est conforme aux écritures du compte administratif 2024 et montre un excédent d'exploitation cumulé de **4 807 425.29 €** et un excédent d'investissement cumulé de **1 821 189.81 €**.

Monsieur le Président propose de l'adopter.

Le Comité syndical – Collège Collecte, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte de gestion 2024 du Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères, présenté par Monsieur Régis COTINAT, Responsable du Service de Gestion Comptable, conforme aux écritures du compte administratif 2024, montrant un excédent d'exploitation cumulé de **4 807 425.29 €** et un excédent d'investissement cumulé de **1 821 189.81 €**.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Ont signé au registre les membres présents

Le Président,

Eric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.



Résultats budgétaires de l'exercice

30201 - OM COLLECTE - SIVOM DU BORN

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 227 200,00	13 606 000,00	20 833 200,00
Titres de recette émis (b)	2 274 788,54	12 013 546,93	14 288 335,47
Réductions de titres (c)		376 317,50	376 317,50
Recettes nettes (d = b - c)	2 274 788,54	11 637 229,43	13 912 017,97
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 227 200,00	13 606 000,00	20 833 200,00
Mandats émis (f)	3 268 727,12	11 397 613,21	14 666 340,33
Annulations de mandats (g)	64 645,37	1 086 963,47	1 151 608,84
Depenses nettes (h = f - g)	3 204 081,75	10 310 649,74	13 514 731,49
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 326 579,69	397 286,48
(h - d) Déficit	929 293,21		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30201 - OM COLLECTE - SIVOM DU BORN

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
OM COLLECTE - SIVOM DU BORN					
Investissement	2 750 483,02		-929 293,21		1 821 189,81
Fonctionnement	3 510 192,58	29 346,98	1 326 579,69		4 807 425,29
Sous-Total	6 260 675,60	29 346,98	397 286,48		6 628 615,10
TOTAL III	6 260 675,60	29 346,98	397 286,48		6 628 615,10
TOTAL I + II + III	6 260 675,60	29 346,98	397 286,48		6 628 615,10